



C.A.P. Liste Aptitude de C en B du 15 mai 2009

La C.A.P. Locale chargée d'établir la liste d'aptitude à l'emploi de Contrôleur de 2^{ème} classe du Trésor Public pour l'année 2009 s'est réunie le 15 mai 2009.

Sur **176 agents** (182 en 2008) qui pouvaient postuler sur cette liste, seulement (!) **116 agents** se sont déclarés **candidats** (112 en 2008).

Toujours **un exercice très difficile** d'autant plus que, cette année, un paramètre important est venu s'ajouter : l'âge d'un agent ne peut ni ne doit être un critère qui permette d'écartier un agent de la liste des agents proposés et classés.

Avec une volonté de la direction de la DGFIP clairement affichée - et bien relayée par la direction locale - d'offrir la promotion « C en B » à des agents considérés dans les années passés comme « hors d'âge ».

C'est dans ce *vivier* très important qu'un choix a dû être réalisé pour, au final, retenir **15 agents proposés classés**.

Pour une cohérence avec ceux retenus en C.A.P. centrale, les critères (normaux) de la CAP locale sont les suivants :

- avoir 15 années effectives de titulaire au 31 décembre 2009,
- notation : ne pas avoir de note négative en 2006, 2007 et 2008,
- ne pas avoir bénéficié d'une liste d'aptitude dans les 10 dernières années,
- qualité du dossier,
- engagement réel à la mobilité dans tout poste du département (la mobilité des agents anciens a bien évidemment été évoquée),
- l'agent classé 1^{er} dans son poste ou service, en cas de candidatures multiples (avec des incohérences ici ou là que les représentants F.O.-DGFIP ont relevées et dénoncées).

Pour les **représentants F.O.-DGFIP du personnel**, il était également important de connaître la date de départ à la retraite des agents concernés par un classement et l'incidence en terme de progression indiciaire.

Après avoir protesté sur le fait que les feuilles de notation 2009 (non consultables par les représentants du personnel) – normal puisque notation en cours - soient utilisées par la direction en fonction de l'intérêt de « ses options » et avoir contesté certains choix ou incohérences de la même direction, les **représentants F.O.-DGFIP du personnel** ne pouvaient faire autrement que voter **CONTRE** les propositions soumises au vote des représentants du personnel, tout en restant les seuls défenseurs de la liste d'aptitude comme une des voies de promotion offertes aux agents.

Comme les années passées, les **représentants FO-DGFIP du personnel** tiennent à rappeler qu'ils sont les seuls à faire un **examen** (auprès du service du personnel) **des dossiers de TOUS les agents rentrant dans les conditions** énumérées ci-dessus.

Les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont rappelé leur revendication, confirmée par le récent Congrès National, pour l'attribution d'un « **indice retraite** » à l'ensemble des agents.

La C.A.P. Centrale (à une date non encore connue définitivement) déterminera au final le nombre d'agents du Calvados définitivement retenus parmi la liste des « 15 » sélectionnés qui seront nommés dans leur nouveau grade au 1^{er} décembre 2009.

Liste des agents proposés et classés par la CAP Locale sur proposition du TPG, président de la CAP Locale (pour mémoire, 9 promotions effectives en 2008 sur 11 agents classés) :

Classement	Noms	Postes
1	BILLAUX Catherine	Trés. Lisieux Intercom.
2	ROBLES Marie-Noëlle	Trés. Caen CHU
3	ROPIQUET Marie-Claude	Trés. Hérouville
4	LEPY Pierre	Trés. Lisieux Intercom
5	UHEL Claude	Trés. Caen Ouest
6	OZENNE Josette	Trés. Caen CHU
7	LANGLOIS Jocelyne	Paierie Départementale
8	MAUPAS Colette	Trés. Ouistreham
9	POTEL Didier	TG D.I. Editique
10	BLONDEL Christine	Trés. Dives-sur-mer
11	DELAVALETTE Patricia	Trés. Villers-Bocage
12	BAY Michèle	TG Dépense
13	JEANNE Maria	Remplacement Caen Intramuros
14	POUCHIN Pascale	Trés. Caen Municipale
15	MAURIN Brigitte	TG Comptabilité

à Vote « **CONTRE** » des représentants FO-DGFIP du personnel

Les représentants FO-DGFIP du personnel

Marie-Claire AUBRY Véronique LESUEUR Brigitte LOIR Pascal POUTEAU

Pour tout renseignement complémentaire, appeler au **02-31-318-34-61**
ou adresser un mail à : fo.014@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN d'ADHESION

NOM : Prénom :

Adresse e-mail :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière de la DGFIP, section du Calvados.**

Fait à le
(signature)

à **66** % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu